



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 25 de l'ordre du jour

### Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

#### **Bolivie (État plurinational de)\* : projet de résolution**

#### **Amélioration de la nutrition**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 66/2 du 19 septembre 2011, 66/221 du 22 décembre 2011, 68/233 du 20 décembre 2013, 68/300 du 10 juillet 2014, 68/309 du 10 septembre 2014 et 69/240 du 19 décembre 2014,

*Saluant* l'adoption, à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014, de la Déclaration de Rome sur la nutrition<sup>1</sup>, ainsi que de son cadre d'action<sup>2</sup> qui propose un ensemble d'orientations et de stratégies auxquelles les gouvernements pourraient avoir recours s'ils le souhaitent et selon qu'il convient,

*Notant* que, dans la Déclaration de Rome sur la nutrition, il est recommandé qu'elle fasse sienne la Déclaration et son cadre d'action, et qu'elle envisage de proclamer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025), dans la limite des moyens et ressources disponibles,

*Jugeant préoccupant* qu'environ 805 millions de personnes aient souffert de faim chronique entre 2012 et 2014, que la malnutrition chronique, mesurée en termes de retard de croissance, ait touché 161 millions d'enfants de moins de 5 ans en 2013, que la malnutrition aiguë, mesurée en termes d'émaciation, ait touché 51 millions d'enfants de moins de 5 ans en 2013, que la sous-nutrition ait provoqué 45 % de tous les décès d'enfant dans le monde, que plus de 2 millions de personnes aient souffert de carences en micronutriments en 2014, que 42 millions d'enfants de moins de 5 ans aient été en surpoids en 2013 et que 500 millions d'adultes aient été touchés

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la Santé, document ICN2 2014/2.

<sup>2</sup> Ibid., document ICN2 2014/3.



par l'obésité en 2010 et que près de 10 % de toutes les maladies et incapacités dans le monde soient dues à l'alimentation et au manque d'activité physique,

*Félicitant* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la Santé d'apporter, en collaboration avec d'autres organisations internationales, aux gouvernements qui en font la demande un appui pour la mise au point, l'amélioration et l'application des politiques, programmes et plans visant à régler les nombreux problèmes que pose la malnutrition,

*Rappelant* sa résolution 68/309, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et décidé que c'était principalement sur la base de la proposition formulée dans le rapport de ce groupe de travail que les objectifs seraient incorporés dans le programme de développement pour l'après-2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi examinées lors des négociations intergouvernementales qui se tiendraient à sa soixante-neuvième session,

*Notant* que, dans la conclusion de ses travaux, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a proposé un objectif consistant à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable,

1. *Fait sienne* la Déclaration de Rome sur la nutrition<sup>1</sup>, ainsi que son cadre d'action<sup>2</sup> qui propose un ensemble d'orientations et de stratégies auxquelles les gouvernements pourraient avoir recours s'ils le souhaitent et selon qu'il convient;

2. *Décide* de proclamer la Décennie d'action pour la nutrition (2016-2025);

3. *Prie* son président de désigner, à sa soixante-dixième session, deux cofacilitateurs chargés de mener des consultations sur les modalités des négociations intergouvernementales relatives à la Décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) et décide d'engager, au début de 2016, des négociations intergouvernementales relatives à un plan d'action pour la Décennie;

4. *Considère* qu'il faut continuer de s'intéresser à la question de l'amélioration de la nutrition dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.